

**Durée :**

- 1.00 jour-s (7.00 h)

**Capacité d'accueil :**

- 1 à 12 maxi

**Tarif :**

- à partir de 890.00 € net

**Périodicité :**

- 4 ans

**Délais d'accès :**

- 3 semaines

**Lieu :**

- En intra-entreprise

**Pré-requis :**

- Savoir communiquer en français (lire, écrire)

**Profil des participants :**

- Membres du Comité Social et Économique (CSE).
- Chefs d'établissement, services RH.

**Suivi de l'action et évaluation des résultats :**

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation, cas pratiques, Quiz.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

**Référent pédagogique :**

Freddy VALLERANT est l'ingénieur pédagogique de FV Formation. Il est expert du CSE et de la SSCT. Il est agréé par la DRIEETS IDF pour dispenser la formation économique du CSE et la formation en SSCT du CSE.

**Accessibilité :**

Contactez-moi et j'étudierai la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles requises pour compenser votre situation de handicap. Plus d'infos sur : <https://fvformation.fr/>

## Formation sur la gestion des Activités Sociales et Culturelles du CSE

### Optimiser la gestion des Activités Sociales et Culturelles

#### Formation présentielle

Imaginez que le Comité Social et Économique (CSE) est le gardien d'un trésor : les activités sociales et culturelles (ASC). Ce trésor doit être utilisé principalement pour le bien-être des salariés et de leurs familles. Le CSE a le pouvoir de façonner ce trésor à sa guise. Il peut décider seul de créer de nouvelles activités, de les supprimer ou de les modifier.

Mais, vous vous posez des questions sur la meilleure façon d'encadrer ce trésor. Vous réfléchissez à l'idée de baser la contribution du CSE sur le quotient familial, un peu comme si vous cherchiez le meilleur moyen de distribuer les récompenses dans un jeu. Ou peut-être, songez-vous à mettre des limites sur certaines activités, comme si vous fixiez des règles pour rendre le jeu équitable. Ou encore, souhaitez-vous simplement être sûr de bien régir toutes les Activités Sociales et Culturelles.

Eh bien, nous avons une proposition pour vous : une formation qui est aussi théorique que pratique, comme une journée de formation dans un jeu passionnant. Cette formation vous éclairera sur toutes les possibilités et obligations liées aux ASC. Elle répondra à toutes vos questions pour que vous puissiez vous assurer que les activités sociales et culturelles proposées aux salariés de votre entreprise sont conformes à toutes les règles ACOSS. Vous serez ainsi le maître du trésor, capable de l'encadrer avec succès et d'offrir aux salariés des moments inoubliables.

#### Objectifs pédagogiques :

- Remplir son rôle concernant les Activités Sociales et Culturelles du CSE
- Connaître la réglementation en vigueur sur les Activités Sociales et Culturelles
- Exercer pleinement les attributions sociales du CSE

#### Ressources techniques et pédagogiques :

- Formateur expert en droit social, spécialiste du CSE.
- Organisme de formation certifié QUALIOP1 pour ses actions de formations.
- Les participants ont accès à une plateforme en ligne où ils peuvent accéder à des ressources complémentaires, des articles, des vidéos explicatives, etc
- Supports de formation dynamiques et visuels
- Exposés théoriques équilibrés
- Études de cas interactives, Quiz, jeux, questionnaire, simulations et mises en situation
- Brainstorming et discussions dirigées

## Contenu de la formation

- La mise en place et le fonctionnement des Activités Sociales et Culturelles
  - Présentation de la formation Activités Sociales et Culturelles
  - La mise en place des Activités Sociales et Culturelles : Date et parcours de mise en place ; Quiz
  - L'organisation et le fonctionnement des Activités Sociales et Culturelles : Le règlement intérieur du CSE et les Activités Sociales et Culturelles ; Quiz
  - Les réunions du CSE : les Activités Sociales et Culturelles dans l'ordre du jour et le procès-verbal
  - Quiz
- Les moyens du CSE et la gestion des Activités Sociales et Culturelles
  - Les heures de délégation, la liberté de déplacement, les moyens mis à la disposition des élus par l'employeur ; Quiz
  - L'utilisation des budgets alloués au CSE
  - Les règles URSSAF
  - Les Activités Sociales et Culturelles, la prise de décisions (cas pratiques sur la gestion des ASC)
- Les droits, les devoirs des membres du CSE
  - Les responsabilités des membres liées aux ASC
  - La notion de délit d'entrave
  - La communication sur les ASC
  - La possibilité de négocier le budget des ASC